

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-053**

EN DATE DU : **15 JUILLET 2026**

ÉCONOMIE : PROLONGATION D'UN AN DE LA CONVENTION TERRITOIRES D'INDUSTRIE

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/07/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Monsieur Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MARCHAND Annie, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien.

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR (1)

Laurent LAFAYE donne pouvoir à Adrien MOREAU

EXCUSÉS (2)

GABAUDÉ Alexandra, VIRMONT Fabien

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	25	25	25	0

Après une longue période de désindustrialisation, l'Etat a lancé le programme Territoires d'industrie, fin 2018, pour renforcer la dynamique de réindustrialisation, faisant le constat qu'une politique publique d'animation des filières industrielles devait être complétée par un soutien au développement local et aux initiatives des élus et des industriels au plus près des enjeux de chaque territoire.

Territoires d'Industrie a concerné dans sa phase initiale une partie seulement du département, puis a été étendu à l'ensemble des EPCI creusois.

Pour animer ce dispositif, un poste de chargé de mission Territoires d'industrie a donc été créé et co-financé. Ce poste est actuellement porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Une première convention a été signée et la convention d'Entente Intercommunale avec les 10 EPCI prend fin le 1er septembre 2026.

Suite à la délibération n°2023-081 du 18 décembre 2023 portant sur le financement d'un poste sur le territoire creusois dans le cadre de Territoires d'Industrie,

Suite à la délibération n°2025-087 du 24 novembre 2025 portant sur la convention Territoires d'industrie,

Le programme se poursuit jusqu'en 2027 et une prolongation d'un an du contrat, jusqu'en août 2027, permettrait d'assurer la continuité de l'animation du programme sur le territoire.

La position de chaque EPCI associée est donc attendue sur le maintien de sa contribution au financement du poste pour la période concernée, selon les modalités qui ont prévalu jusqu'ici ;

Pour rappel :

Coût du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 = 1 196,03 €

et du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 = 1 421,83 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention, sous réserve du maintien des mêmes modes de financements.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Sylvain DUQUÉROIX

Le secrétaire de séance
Jean-François BOUCHET

